

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2025 - 20h30 -

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire de Poncin.

Présents : GIROUX Jean-Michel, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, CHARIERE Céline, DUBREUIL Meryem, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, GOYFFON Geneviève, GUILLON Magalie, JOSSERAND Christelle, POULIER Jean- Noël

Absents Excusés : BARTH David pouvoir à Jean-Michel Giroux, DECAY Camille pouvoir à Christophe Fournier, MORELLET Jacques pouvoir à Dominique Bouchon, NOTTON Annie pouvoir à Christelle Josserand, POMMEREL Christian pouvoir à Alexis FARJAT, BOLLIET Alexis, DUMAS Jacques, MILET Gaëtan

Convocation du 22/09/2025

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Le conseil municipal a :

- APPROUVÉ le procès-verbal du conseil municipal du 30/06/2025
- AUTORISÉ le maire à signer un contrat de prêt avec :
 - La Banque des Territoires pour le financement de l'aménagement de la voie verte Rue du 11 juillet 1944 pour un montant de 250 000, 00 € - Durée : 15 ans - Taux variable : Taux du livret A + 0,60 commission ; Taux au 23/09/2025 : 2,30 % (1,70 + 0.60) ;
 - La banque postale pour un prêt-relais dans l'attente du remboursement du FCTVA et du versement des subventions. Montant du prêt : 200 000 € - Durée 3 ans Taux : 3,57 %
- RETENU la société Eau+01 pour deux missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement suite aux recommandations du schéma directeur d'assainissement :
 - Travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées en zone artisanale, fin de la mise en séparatif Avenue de la 1^{ère} armée française, et déplacement du point de rejet du déversoir d'orage en tête de station d'épuration SIVU ;
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre arrêté à la somme de 32 310, 00 € TTC (mission de base) + 6 120, 00 TTC pour la réalisation de 30 enquêtes de branchements (mission complémentaire)

- Mise en séparatif de l'avenue du château pour un montant d'honoraires retenu à 27 300,00 € TTC (mission de base) + 5 100,00 € pour la réalisation de 25 enquêtes de branchement (mission complémentaire)

- VALIDÉ le nouveau plan de financement proposé par le syndicat intercommunal d'énergie et d'E-communication de l'Ain (SIEA) pour la modernisation de l'éclairage public : remplacement des anciens lampadaires par des luminaires en LED avec possibilité de programmation de l'abaissement d'intensité en milieu de nuit.

Montant des travaux estimés à 213 100,00 € en phase d'études Avant -projet définitif dont un reste à charge pour la commune de 138 669,08 € financés à hauteur de 58 369,08 € en autofinancement et 80 300,00 € dans le cadre du dossier Intracting, soit un remboursement de 7 593,14 € sur 12 ans pris sur la facture annuelle du SIEA.

- ACCEPTÉ la résiliation de la convention de partenariat signée en 2023 avec le Département pour le fonctionnement de la bibliothèque considérant la quasi absence d'usage des services proposés par la bibliothèque départementale et la non-conformité avec certains engagements prévus dans la convention.

- DECIDÉ de mettre en place un tarif spécial cantine de 1,50 € / jour pour les enfants ayant un PAI (Projet Accueil Individualisé) et apportant leurs repas. Ce tarif correspondant à une prise en charge des frais de personnel et de fonctionnement (Hors achat de repas) *15 Pour 1 Abstention*

- MODIFIÉ le tableau des emplois communaux suite à la stagiairisation d'un agent administratif et une modification horaire d'un agent contractuel au service de l'école suite au changement des rythmes scolaires depuis le 1^{er} septembre (Passage à 4 jours hebdomadaire)

- RENOUVELÉ le contrat de prestations de services fourrière animale avec la société SACPA - Centre animalier de Marennes (69) - pour la capture et la prise en charge des animaux errants et le ramassage de cadavres d'animaux sur la voie publique. Montant du contrat au 1^{er} janvier 2026 : 2024,96 € HT

Le Maire,

J-M GIROUX

